

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 98/05 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA FIXATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INSTITUTEE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE

SEANCE DU 13 JANVIER 1998

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, et le treize janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François ALFONSI à M. Jean-François STEFANI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Nicolas ALFONSI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
M. Joseph SISTI à M. Pierre POGGIOLI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Pierre-Timothée PIERI

RECUEILLE

27. JAN. 1998

PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Paul PERFETTINI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Jean-Marcel VUILLAMIER.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 94/56 AC du 16 mai 1994 relative à la composition du jury de concours institué pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre,
- VU** le code des marchés publics visé notamment en ses articles 314 bis et 314 ter ,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

REÇU LE
27 JAN 1998
PREFECTURE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

Dans le cadre de la procédure de consultation en vue de la désignation du maître d'œuvre spécialisé de l'opération « Déviation de Bocognano », **DESIGNE** ainsi qu'il suit les membres élus du jury de la Collectivité Territoriale de Corse pour siéger au sein de la commission relative à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre :

Titulaires

Jean-Paul de ROCCA SERRA
Jean JALPI
François ALFONSI
Jean-Baptiste LANTIERI
Antoine-Louis LUISI

Suppléants

Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
Pierre-Jean LUCIANI
Paul QUASTANA
Félix LUCIANI
Paul SCARBONCHI

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à procéder aux désignations des maîtres d'œuvre compétents et des personnalités compétentes en matière routière qui composeront cette commission, conformément au Code des Marchés Publics.

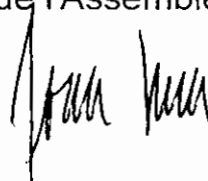
ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 13 Janvier 1998

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE
27. JAN. 1998
PREFECTURE DE CORSE



José COLOMBANI